

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 09579
Numéro SIREN : 811 221 894
Nom ou dénomination : CHURCHILL

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2018 sous le numéro de dépôt 121866



1830465602

DATE DEPOT : 2018-11-22

NUMERO DE DEPOT : 2018R121866

N° GESTION : 2015B09579

N° SIREN : 811221894

DENOMINATION : CHURCHILL

ADRESSE : 20 rue Saint Gilles 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2018/11/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

FIDUCIAIRE SAINT MARTIN

*Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Paris*

111, BOULEVARD SEBASTOPOL - 75002 PARIS

TÉL. : 01 44 88 28 77 - FAX : 01 42 33 49 78

EMAIL : CONTACT@FIDUSTMARTIN.FR

CHURCHILL

SARL AU CAPITAL DE 2.200 EUROS

20, RUE SAINT-GILLES
75003 - PARIS

RCS PARIS : 811 221 894



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

CHURCHILL

SARL au capital de 2.200 euros
Siège Social: 20, rue Saint-Gilles- 75003 Paris
RCS Paris : 811 221 894



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CHURCHILL, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 25 Octobre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous n'avons aucune observation à formuler sur les comptes annuels établis au 31 Aout 2018.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

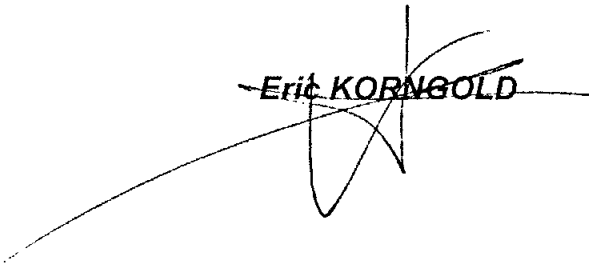
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 14 Novembre 2018

S.A.R.L. FIDUCIAIRE SAINT-MARTIN

Le Commissaire aux Comptes
et à la Transformation


Eric KORNIGOLD



1830465601

DATE DEPOT :	2018-11-22
NUMERO DE DEPOT :	2018R121866
N° GESTION :	2015B09579
N° SIREN :	811221894
DENOMINATION :	CHURCHILL
ADRESSE :	20 rue Saint Gilles 75003 Paris
DATE D'ACTE :	2018/10/25
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

CHURCHILL

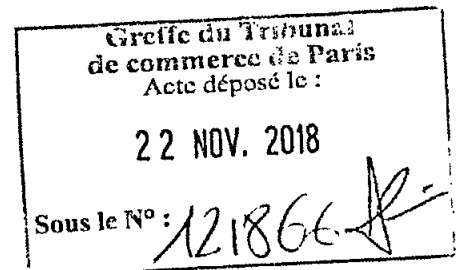
Société à responsabilité limitée au capital de 2 200 euros
Siège social : 20 rue Saint Gilles 75 003 PARIS
811 221 894 RCS PARIS

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

Monsieur Michael BENAÏM,
demeurant 20, rue Saint-Gilles, 75003 PARIS,
titulaire de 2148 parts sociales en pleine propriété,

Madame Stéphanie AYACHE,
demeurant 36, rue Jules FERRY 92 130 ISSY LES MOULINEAUX,
titulaire de 52 parts sociales en pleine propriété,



Détenant ensemble 2 200 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée CHURCHILL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société CHURCHILL et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La Fiduciaire Saint Martin,
Domiciliée 111 boulevard de Sébastopol 75 002 PARIS,

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à PARIS
Le 25 Octobre 2018

Monsieur Michael BENAÏM

Madame Stéphanie AYACHE